



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/01/14

Reçu en Préfecture le : 29/01/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 janvier 2014
D - 2014/52

Aujourd'hui 27 janvier 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES

Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2013/621 du 21 octobre 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 16, 17, 18, 20, 25, 26 et 41. Faute de réponse sur les lots 19, 22 et 42, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction du Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 19 : Fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour véhicules particuliers et véhicules utilitaires de marque CITROEN et autres marques associées.

A titre indicatif la dépense annuelle est estimée à : 72 500 € H.T.

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n° 22: Fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation, montage et contrôle d'équipements électriques et électroniques pour tous véhicules et engins.

A titre indicatif la dépense annuelle est estimée à : 27 500 € H.T.

Etablissements BOUTEVILLE.

Lot n° 42 : Fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour triporteurs de marque PGO.

A titre indicatif la dépense annuelle est estimée à : 7 000 € H.T.

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 17 décembre 2014, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics, sans que ce délai ne puisse excéder le 17 décembre 2017.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 606352 – 61551-61558.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 janvier 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE